



Kevin BUREAUX
RAMONEUR DIPLÔMÉ

Comité Technique et Scientifique
des Industries Climatiques (COSTIC)

**SERVICE DE RAMONAGE ET D'ENTRETIEN
D'APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS**



**RENSEIGNEZ-VOUS ET
PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**

07 57 84 19 19
kevin@xaintrie-ramonage.fr

xaintrie-ramonage.fr

QUELQUES EXEMPLES DE TARIFS*

Tous les prix ci-dessous s'entendent TTC, déplacement inclus.

Ils comprennent le ramonage du conduit mais aussi l'entretien et le nettoyage de l'appareil. Une attestation de ramonage vous sera remise.

Poêle ou insert à bois. Conduit métallique, tubé ou boisseau**	75,00 € TTC
Poêle à granulés	120,00 € TTC
Cantou ou foyer ouvert	120,00 € TTC
Chaudière gaz ou fioul	120,00 € TTC
Chaudière bois	130,00 € TTC
Chaudière granulés	140,00 € TTC
Autres prestations (débistrage, audit, inspection vidéo, remise en conformité...)	sur devis

ZONE D'INTERVENTION

Toutes les communes à 30 minutes dans un rayon autour de Rilhac-Xaintrie.

Si vous êtes plus éloigné, il est possible de venir **sans supplément de déplacement** sur la base d'un **regroupement entre voisins**.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis le 20 juillet 2023 et la mise en application du Décret n° 2023- 641 relatif à l'entretien des foyers et appareils de chauffage et le ramonage des conduits de fumées : **La périodicité du ramonage et de l'entretien est de 12 mois** (art. R. 1331- 16 et R. 1331- 19), il doit être l'objet d'une action mécanique, les bûches de ramonages étant alors prosrites (art R.1331- 18).

Enfin, **il doit être réalisé par une personne qualifiée professionnellement** (art R. 1331- 22).

* Ces tarifs sont valables de mai 2024 à février 2025

** Si votre poêle ou insert rejette ses fumées directement dans le conduit du cantou sans tubage, c'est alors le forfait « Cantou ou foyer ouvert » qui sera appliqué.